

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 031-213105612-20230927-D_2023_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC BAMIERE, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. NAVARRO), M. JOËL FEUILLERAT (POUVOIR A MME BEC), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. COMBE), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME CABERO).

M. FREDERIC COMBE EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/80

Objet : Subvention en faveur de l'association A Petits Pas

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Association A Petits Pas est une association Unionnaise, affiliée au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la CAF de Haute-Garonne.

Dans le cadre de ses activités, A Petits Pas mène des actions de soutien à la parentalité.

Elle organise des accueils hebdomadaires parents /enfants, encadrés par des professionnels de la petite enfance. Ces temps permettent aux parents, ou autres membres de la famille, de pouvoir échanger entre eux, trouver écoute et soutien au travers d'échanges libres.

Elle propose également des soirées ponctuelles à destination des familles (conférences, théâtre-débat...) autour de la parentalité, la communication, notamment.

En accord avec les services de la CAF, l'association sollicite la commune dans le cadre d'un besoin de financement d'un montant de 900 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 900 € en faveur de l'association.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 031-213105612-20230927-D_2023_80-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 900 € en faveur de l'association A Petits Pas.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

